

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 9 mai 2011 portant création du Diplôme universitaire APPROCHE PHYSIOPATHOLOGIQUE DES DÉSORDRES HYDROÉLECTROLYTIQUES "DE LA CLINIQUE AUX MODÈLES EXPÉRIMENTAUX" modifié,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire APPROCHE PHYSIOPATHOLOGIQUE DES DÉSORDRES HYDROÉLECTROLYTIQUES "DE LA CLINIQUE AUX MODÈLES EXPÉRIMENTAUX"

Article 2 : Le jury est présidé par le Pr Jean-Philippe HAYMANN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

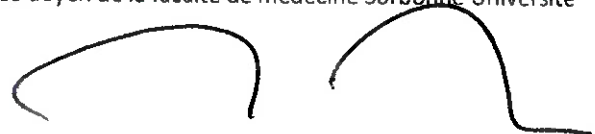
Professeur	Martin FLAMANT (PU-PH)
Docteur	Anne BLANCHARD (MCUPH)
Docteur	Michel DAUDON (PH)
Professeur	Jean-Jacques BOFFA (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU